

Communiqué de presse
2 février 2020

Aux représentant-e-s des médias

« Appels d'offres critiqués » : la Cour des comptes a rendu son rapport

Suite à plusieurs dénonciations anonymes et d'accusations provenant de conseillères ou conseillers municipaux, le Département des constructions et de l'aménagement dont M. Pagani à la charge fait l'objet de nombreuses enquêtes. Aujourd'hui, l'une d'entre elles a abouti à un classement pur et simple.

Les faits et conclusions de la Cour des comptes relatifs à une accusation de favoritisme sont clairs.

La Cour des comptes conclut le 23 janvier de cette année : « nous observons que le Département des constructions et de l'aménagement, qui est un acteur important en matière d'octroi de mandats, dispose d'une organisation efficace et des compétences nécessaires à la mise sur pied des concours et des appels d'offres. Si cette position lui donne un poids important, nous n'avons cependant pas identifié d'éléments qui démontrent que le choix des membres des groupes d'évaluation ou des jurys n'est pas rigoureux ou que le déroulement des procédures d'appels d'offres et de concours est altéré ou leur résultat, biaisé sous l'influence de la direction du département. »

« C'est une affaire de gros sous », « partialité du jury », « les dés pipés », « magouilles » tels ont été les termes calomnieux employés publiquement par des conseillers municipaux jetant le discrédit sur les très nombreux projets en cours et passés, menés par le Département des constructions et de l'aménagement. Et ce alors que toutes les explications nécessaires avaient été fournies à la commission des travaux lors d'une audition. Cette commission, dans sa majorité, avait été satisfaite des éclaircissements donnés. Faits et clarifications corroborés aujourd'hui par la Cour de comptes.

M. Pagani reste extrêmement préoccupé de constater le glissement vers les tribunaux du débat démocratique qui doit avoir lieu au parlement.

Pour rappel le Département des constructions et de l'aménagement gère de très nombreuses soumissions, entre 120 et 150 procédures d'appels d'offres publiques par année et près de 24 000 factures annuelles. Fort de ce résultat d'enquête et à leurs côtés depuis 13 ans, M. Pagani souhaite réaffirmer sa solidarité aux collaborateurs du Département qui effectuent un travail sérieux et de qualité et qui permettent la réalisation d'un nombre considérable de chantiers, petits et grands, en Ville de Genève au service de ses habitantes et de ses habitants.

Contact :

Anaïs Balabazan – déléguée à l'information et à la communication
Département des constructions et de l'aménagement
022 418 20 53